

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 15 OCTOBRE 2014**

Délibération du Conseil d'administration du 10 décembre 2014

Affichée au siège de la Régie le 11 décembre 2014

Et transmise au représentant de l'Etat le 11 décembre 2014

Reçue par le représentant de l'Etat, le

Membres du Conseil :

Présents ou représentés

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, ayant donné pouvoir
M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement,
Mme Florence Berthout, Conseillère de Paris, Maire du 5^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris
M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur
M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech
M. Laurent Descottes, Président de l'AIVP,
M. Jean-Pierre Auger, président des AITF, ayant donné pouvoir
M. Daniel Laguet, Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP
Mme Johanne Bensimon, représentante des élèves

Absents excusés:

M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris
Mme Mahaut Toutou, représentante des élèves

Ont également assisté à la réunion :

M. Régis Vallée, directeur de l'EIVP,
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,
Mme Eugenia Llamas, directrice de l'international, EIVP,
M. Youssef Diab, directeur scientifique, EIVP
M. Emmanuel Natchitz, directeur de la formation continue, EIVP
Mme Marie Samson, Sous-directrice de l'économie, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, DDEES, Ville de Paris
M. Jean Cambou, DDEES, Ville de Paris
Mme Fadila Babaali, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP
M. Mohamed Chachoua, représentant des enseignants et enseignants-chercheurs de l'EIVP

Didier Guillot ouvre la séance du Conseil d'administration à 9 heures 40. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2014

Le compte rendu a été adressé aux participants. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2014 – 032 : Constitution de la commission d'appel d'offres, modification de la délibération 2014-16

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry expose que le Préfet de Paris, dans le cadre du contrôle de légalité des actes de la Régie EIVP, a fait observer que la délibération n°2014-16 du 2 juin 2014 n'était pas conforme à la réglementation, en ce qu'elle désigne « un représentant des élèves » en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres, alors que l'article 22 du Code des marchés publics prévoit que chacun des membres de la commission soit désigné nominativement. La délibération présentée a pour objet de désigner un nouveau membre suppléant.

Le vote du projet de délibération est différé en l'absence de la représentante des élèves pressentie pour être désignée comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres

2014 – 033 : Modalités de passation des marchés et organisation de la commission interne des marchés, modification de la délibération n° 2014-17

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que cette délibération prend en compte les observations du Préfet de Paris, dans le cadre du contrôle de légalité des actes de la Régie EIVP, qui a relevé un certain nombre d'inexactitudes dans la délibération n°2014-17 du 2 juin 2014. La délibération présentée, prenant en compte ces observations, a pour objet de fixer les modalités de passation des marchés de la Régie EIVP, articulées autour des quatre seuils réglementaires (15.000 €, 90.0000 € et respectivement 207.000 € et 5.186.000 € HT pour les fournitures et services et pour les travaux) et d'un seuil intermédiaire de 4.000 € HT au-dessus duquel la Régie s'oblige à une forme minimale de mise en concurrence.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant les modalités de passation des marchés de la Régie est adoptée à l'unanimité

2014 – 034 : Modification des statuts de la régie, visant à permettre la délégation de signature du Président aux responsables de services

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que, suite aux échanges entre l'EIVP et les services de la Ville de Paris, un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour de la séance d'octobre du Conseil de Paris va modifier les statuts de la Régie EIVP, afin de permettre d'étendre la délégation de signature du Président aux responsables de service, et non plus au seul Directeur comme actuellement. L'avis du conseil d'administration sur ce projet de modification est sollicité.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le projet de modification des statuts par le Conseil de Paris est adoptée à l'unanimité

Budget

2014 – 035 : Compte-rendu des recettes au titre de la taxe d'apprentissage, campagne 2014

Didier Guillot demande au directeur de la Régie EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée expose les bons résultats obtenus par l'EIVP en matière de reversement de la taxe d'apprentissage, supérieurs à l'exercice précédent et au prévisionnel de l'année en cours. Ce résultat témoigne d'une bonne image de l'EIVP auprès des entreprises et d'une mobilisation satisfaisante des réseaux d'anciens. Il fait part d'une forte inquiétude, partagée par les grandes écoles françaises,

quant à l'impact des réformes en cours, visant à accroître le rôle des Régions dans la distribution du produit de la taxe, et à réorienter les financements vers les niveaux inférieurs de qualification.

Armel de la Bourdonnaye confirme l'impact négatif de la réforme pour l'Ecole des Ponts ParisTech et **Laurent Carraro** chiffre à 1,5 M€ le manque à gagner pour Arts et Métiers ParisTech.

François Dagnaud s'enquiert de la possibilité de maintenir le niveau de la recette en multipliant les entreprises contributrices. **Régis Vallée** indique que le vivier des entreprises du secteur d'activité est déjà bien appréhendé et que l'EIVP s'attache à fidéliser, approfondir et diversifier les formes de partenariat.

A l'issue de cette discussion la délibération arrêtant le montant des recettes issues de la taxe d'apprentissage et leur affectation budgétaire est adoptée à l'unanimité.

2014 – 036 : Situation budget et emplois (octobre 2014)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente la prévision d'exécution budgétaire sur la base du réalisé à fin août. Les recettes de fonctionnement sont conformes à l'inscription budgétaire, avec toutefois une répartition des recettes propres sensiblement différente de la prévision. Les dépenses de fonctionnement devraient être un peu en-deçà du budget, sauf pour les dépenses de personnel où les enveloppes de vacances pourraient excéder la prévision, en lien notamment avec l'activité de formation continue plus importante qu'anticipé. En matière d'investissement, à noter que l'EIVP est dans l'attente d'un complément de subvention de la Ville de Paris d'un montant de 120.000 € et qu'il lui reste à solder un reliquat de facturation des travaux de rénovation du bâtiment C. L'exercice devrait s'achever avec un excédent de fonctionnement du même ordre de grandeur que les années précédentes et un déficit d'investissement venant résorber les excédents cumulés des exercices précédents.

La situation des emplois se caractérise par un renforcement des fonctions transverses en lien avec l'accroissement de l'activité, notamment l'absorption de l'EPSAA. **Laurence Berry** précise qu'aucun changement de statut n'est intervenu depuis le dernier conseil d'administration, et qu'en revanche l'EIVP a engagé le recensement des agents éligibles au dispositif de titularisation prévu par la Loi « Sauvadet ».

Concernant la situation du budget, **Jean Cambou** indique que la subvention d'investissement complémentaire demandée par l'EIVP est en cours d'instruction en vue d'une présentation à la prochaine séance du Conseil de Paris. **Armel de la Bourdonnaye** s'enquiert de la structure dépense/recette de la formation continue ; **Emmanuel Natchitz** précise qu'elle est très variable selon les opérations.

Concernant la situation des emplois, **Jérôme Gleizes** s'étonne de la proportion importante de CDD au sein de l'effectif. **Laurence Berry** précise que cela est lié, d'une part, à la montée en puissance récente de l'effectif de l'établissement et, d'autre part, à la carence de candidatures d'agents titulaires sur la plupart des postes proposés par l'établissement ; l'ensemble des agents éligibles au CDI a été CDIsé. **Régis Vallée** confirme que la plupart des postes de la régie correspondent à des qualifications spécifiques. **Fadila Babaali** indique que l'EIVP est peu attractive pour les fonctionnaires de la Ville de Paris car cette affectation est perçue comme pénalisante pour la carrière.

A l'issue de cette discussion la délibération prenant acte de la situation du budget et des emplois est adoptée à l'unanimité.

2014 – 037 : Décision modificative n°1 pour l'exercice 2014

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que les ajustements proposés visent d'une part à permettre le paiement de travaux réalisés dans le cadre de la rénovation du bâtiment C, à hauteur de 230.000 € et d'autre part de rembourser un trop perçu de subvention à la Région Ile-de-France à hauteur de 330 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la décision modificative du budget de la Régie est adoptée à l'unanimité

2014 – 038 : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle la trajectoire du budget de la Régie EIVP sur les derniers exercices et le scénario prospectif du contrat d'objectifs et de moyens signé avec la Ville de Paris pour la période 2013-2016. Elle précise qu'en 2014, les recettes propres de l'EIVP sont conformes au contrat d'objectifs et de moyens, et en progression de 40% par rapport à 2013 ; que la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris est en retrait par rapport au contrat d'objectifs et de moyens, mais néanmoins en progression de 3% par rapport à 2013.

2015 se présente comme une année de consolidation pour l'EIVP, permettant de préparer de nouvelles évolutions attendues du rapprochement avec l'Ecole Du Breuil et de la dynamique du site de la ComUE Université Paris-Est. L'EIVP devra composer avec une baisse de 1% de la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris, s'ajoutant à la baisse des recettes issues de la taxe d'apprentissage induite par la réforme, soit une contrainte sur le budget de fonctionnement estimée à 190.000 €.

Laurence Berry rappelle enfin que l'EIVP est régulièrement confrontée à des difficultés de trésorerie, qui peuvent s'expliquer par une insuffisance de sa dotation initiale par rapport au dimensionnement actuel de son besoin en fonds de roulement, et alerte sur le calendrier de paiement de la subvention de la Ville de Paris.

Daniel Laguet souhaite revenir sur la question du rapprochement avec l'Ecole Du Breuil ; à la lumière des jurys de travaux de fin d'étude auxquels il a participé, il a constaté une montée en puissance des problématiques de végétalisation dans l'aménagement et la construction au cours des dernières années. Il estime que l'EIVP a aujourd'hui encore l'opportunité d'être en pointe dans ce champ d'activité et prend le risque d'être dépassée si le projet de rapprochement devait encore être différé.

Didier Guillot affirme que le rapprochement des écoles, inscrit dans la feuille de route de l'adjointe à la Maire de Paris en charge de l'enseignement supérieur, répond à des engagements forts de la Maire de Paris, notamment en matière de végétalisation des constructions. Il estime qu'un objectif de mise en œuvre de ce rapprochement au 1^{er} janvier 2016 permettra de l'ancrer à la fois dans le calendrier de création de la Métropole, et dans la dynamique de la COP 21 qui structurera l'ensemble de l'action municipale en 2015.

Béatrice Lecouturier s'enquiert de la possibilité de percevoir des donations privées par l'intermédiaire d'une fondation. **Régis Vallée** indique que le statut de l'EIVP lui permet de percevoir directement des dons d'entreprises ou de particuliers, mais que le nombre et le profil de carrière des anciens élèves lui est moins favorable que pour d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Laurent Carraro estime que la fondation est un dispositif approprié à partir d'une certaine surface financière qui n'est pas atteinte par l'EIVP. **Armel de la Bourdonnaye** précise que la fondation est plus attractive pour les donateurs que le versement au budget général d'un établissement, mais que ce dispositif est effectivement assez complexe à mettre en œuvre et propose de poursuivre le dialogue avec l'EIVP sur ce sujet.

Didier Guillot rappelle le contexte économique et les contraintes qui pèsent sur les finances publiques ; il indique que l'effort demandé à l'EIVP reste modéré comparé à d'autres structures proches de la Ville de Paris.

Jérôme Gleizes s'inquiète de l'impact financier de l'insuffisance de trésorerie de l'établissement en début d'exercice. **Armel de la Bourdonnaye** juge préoccupant que le crédit fournisseur soit utilisé comme variable d'ajustement et appelle à une prise en considération de la situation des PME. **Marie Samson** assure que la Ville de Paris fait ses meilleurs efforts pour optimiser le calendrier de versement de la subvention, avec une présentation à la séance de décembre du Conseil de Paris et une mise en paiement dès l'ouverture des opérations comptables. **Régis Vallée** estime qu'un nouveau calibrage du fond de roulement de l'établissement sera à mettre en place à l'occasion du rapprochement avec l'Ecole Du Breuil, sur le périmètre définitif de l'EIVP. **Fadila Babaali** rappelle le caractère obligatoire des dépenses de personnel.

A l'issue de cette discussion la délibération prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire est adoptée à l'unanimité moins cinq abstentions (MM. de la Bourdonnaye, Descottes, Auger, Mmes Lecouturier et Berthout).

Fixation des tarifs

Aucune affaire

Marchés publics

Aucune affaire

Formation, élèves

2014 – 039 : Bilan de l'Université d'été 2014

Didier Guillot demande au directeur de la Régie EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée fait part d'un bilan satisfaisant de la 8^{ème} édition de l'Université d'été, consacrée aux questions métropolitaines, du fait notamment de la participation d'un public varié composé de collectivités locales et d'entreprises, et d'un bilan financier équilibré. Il propose de reconduire l'action en 2015, sur la thématique de la résilience et de la vulnérabilité des métropoles.

Didier Guillot exprime le souhait d'une plus forte présence des élus du territoire métropolitain dans le public de l'Université d'été, d'une diffusion plus large des rapports, d'une intégration de l'École Du Breuil et de la ComUE l'Université Paris-Est, qui pourrait passer par l'organisation d'une des conférences sur le campus Descartes. **Youssef Diab** souligne que les problématiques de résilience urbaine prennent en compte de manière croissante la végétalisation, notamment en réponse au changement climatique. Il indique que la matière accumulée sur les huit éditions de l'Université d'été permet d'envisager la diffusion sur une plus large échelle d'une sélection des meilleurs articles. Il est par ailleurs rappelé que les contributions sont consultables sur le site internet de l'EIVP. **Armel de la Bourdonnaye** fait part de la difficulté à faire coïncider les calendriers, mais suggère un jumelage possible avec les conférences inaugurales de l'École des Ponts, ainsi qu'une participation de l'EIVP aux événements de l'Université de Paris-Est.

A l'issue de cette discussion la délibération prenant acte du bilan de l'Université d'été 2014 est adoptée à l'unanimité.

2014 – 040 : Bilan de la rentrée 2014

Didier Guillot demande au directeur de la Régie EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée retrace la composition des différentes promotions du cursus ingénieur, du bi-cursus architecte-ingénieur, de la licence professionnelle assistant à chef de projet en aménagement de l'espace, du diplôme d'établissement EPSAA assistant en architecture, et des mastères spécialisés, aboutissant à l'accueil de 433 élèves en formation initiale et post-grade, auxquels s'ajoutent les stagiaires de la formation continue, particulièrement les parcours de formation de techniciens supérieurs et techniciens supérieurs principaux. Concernant le cursus ingénieur, **Régis Vallée** relève la quasi-parité homme/femme des promotions et l'accueil d'étudiants internationaux proche de l'objectif de 25%. Il fait observer que le recrutement par concours est stable par rapport à 2013, malgré 2 places supplémentaires offertes, en raison du relèvement des barres d'admissibilité du concours TPE qui a réduit la possibilité de recours à la liste complémentaire.

Didier Guillot se félicite de la montée en puissance du bi-cursus architecte-ingénieur, qui confirme la pertinence du rapprochement avec la formation EPSAA d'assistant en architecture. **Armel de la Bourdonnaye** s'interroge sur le point mort des mastères spécialisés. **Régis Vallée** indique que cela dépend de la structure de coûts, et qu'en l'occurrence le MS Urbeusep génère peu de coûts directs pour l'EIVP. **Armel de la Bourdonnaye** évoque les discussions en cours pour simplifier le paysage des concours d'ingénieur. **Régis Vallée** indique être en contact avec l'ENTPE sur ce sujet. Il souligne que la gratuité de l'inscription, obligatoire pour le recrutement d'élèves-fonctionnaires, suscite de très nombreuses candidatures à titre d'entraînement, sans réelle motivation pour les écoles, ce qui est cause de perturbations pour ce concours. **Jérôme Gleizes** s'enquiert de l'évolution des rangs de classement des élèves intégrant l'EIVP sur les dernières années et **Régis Vallée** fait état d'une évolution favorable.

A l'issue de cette discussion, la délibération prenant acte du bilan de la rentrée 2014 est adoptée à l'unanimité.

2014 – 041 : Nombre de places offertes au concours 2015

Didier Guillot demande au directeur de la Régie EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée présente la reconduction du dispositif de l'année précédente.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le nombre de places offertes au concours 2015 pour l'accès à la formation d'ingénieur est adoptée à l'unanimité

2014 – 042 : Fixation du barème des bourses pour les mobilités d'études et de stage

Didier Guillot demande à la directrice de l'international de rapporter le projet.

Eugenia Llamas explique le dispositif mis en place par la commission européenne dans le cadre du programme « Erasmus + » et présente le barème proposé par l'EIVP dans le cadre des règles édictées par la Commission. Elle précise que l'enveloppe destinée à couvrir les frais d'organisation pourra être utilisée comme variable d'ajustement en cas de sous-estimation de l'une ou l'autre catégorie de bourse.

Didier Guillot précise que la Ville de Paris apporte une aide complémentaire pour les étudiants partant dans le cadre du programme Erasmus et qu'à l'occasion du renouvellement du dispositif en juillet 2014 le bénéfice de cette aide a été étendu aux étudiants partant hors d'Europe, dans le but de favoriser la découverte des métropoles des autres continents. **Eugenia Llamas** confirme que cette évolution répond aux besoins des étudiants, tout en rappelant que l'aide de la Ville de Paris est délivrée sur critères sociaux, à la différence de l'aide européenne. **Daniel Laguét** demande si le choix est plutôt de mieux doter les étudiants éligibles ou de répartir plus largement l'aide. **Eugenia Llamas** relève qu'il n'y a pas d'augmentation notable des aides européennes, contrairement aux annonces qui ont pu être faites, et que le choix de l'EIVP, dans la limite des moyens disponibles, a été de doter un peu mieux les meilleurs élèves. En réponse à une question de **Béatrice Lecouturier**, elle précise qu'environ 25 étudiants sont concernés par ces aides. Elle rappelle que tous les étudiants ont une obligation de mobilité internationale mais tendent à privilégier les stages à l'étranger plutôt que les études.

A l'issue de cette discussion, la délibération fixant le barème des bourses pour les mobilités d'études et de stage est adoptée à l'unanimité.

Conventions

2014 – 043 : Avenant à la convention de coopération concernant la licence professionnelle « assistant chef de projet en aménagement de l'espace », entre l'EIVP, l'UPEM, l'ENSAPB et l'ENSAVT

Didier Guillot demande au directeur de la formation continue de rapporter le projet.

Emmanuel Natchitz indique que l'avenant à la convention, conclue en 2013 entre l'Université de Paris-Est Marne la Vallée, l'EIVP, l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris Belleville et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de la Ville et des Territoires vise à reconnaître formellement la fonction de coordination pédagogique exercée par l'EIVP et à renforcer la transparence du dispositif en permettant aux partenaires d'être informés du montant des frais d'inscription perçus par l'UPEM. Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de l'avenant à la convention relative à la licence professionnelle « ACPAE » est adoptée à l'unanimité.

2014 – 044 : Convention-cadre de partenariat entre la Ville de Paris – Direction de la voirie et des déplacements et l'EIVP

Didier Guillot demande au directeur de la formation continue de rapporter le projet.

Emmanuel Natchitz expose les objectifs de cette convention-cadre et de ses conventions d'applications, qui visent à favoriser le développement d'actions de formation et de recherche conjointes entre l'EIVP et les services de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris.

Daniel Laguét en tant qu'ancien directeur de la voirie de la Ville de Paris souligne la pertinence de ce dispositif, qui donne une meilleure lisibilité sur les actions menées et permet leur mise en valeur.

Après cette intervention, la délibération autorisant la signature de la convention de partenariat avec la Ville de Paris - DVD est adoptée à l'unanimité

2014 – 045 : Conventions relatives aux mobilités internationales

Didier Guillot demande à la directrice de l'international de rapporter le projet.

Eugenia Llamas expose les dispositifs d'aide à la mobilité internationale proposés par la Commission Européenne, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France. Concernant ce dernier dispositif, elle précise que la demande est présentée conjointement avec l'Ecole des Ponts ParisTech mais que l'enveloppe financière évoquée à ce jour par la Région n'est pas jugée satisfaisante.

Aucune intervention n'ayant été sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec la Ville de Paris relative au dispositif ERASMUS/PARIS est adoptée à l'unanimité.

2014 – 046 : Convention entre l'EIVP et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie relative au recrutement des élèves-ingénieurs en 2014

Didier Guillot demande au directeur de la Régie EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée présente la reconduction du dispositif en vigueur depuis 2012, date de transfert à la Régie EIVP de la responsabilité du financement du concours.

Aucune intervention n'ayant été sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec le MEDDE relative à l'organisation du concours 2014 est adoptée à l'unanimité

2014 – 047: Convention entre l'EIVP et la Croix Rouge française (visite médicale annuelle des étudiants)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente la reconduction du dispositif qui permet à l'EIVP de satisfaire à ses obligations réglementaires en matière de médecine préventive des étudiants.

Aucune intervention n'ayant été sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec la Croix Rouge française, relative à la médecine préventive des étudiants, est adoptée à l'unanimité.

2014 – 048: Convention entre l'EIVP, le SIAAP et la société Multi restauration services

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que le dispositif vise à permettre l'accès des élèves du mastère spécialisé Urbeusep d'accéder aux restaurants administratifs du SIAAP, dans des conditions financières analogues à celles arrêtées avec les restaurants administratifs de la Ville de Paris.

Aucune intervention n'ayant été sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention relative à l'accès aux restaurants administratifs du SIAAP, est adoptée à l'unanimité.

2014 – 049 : Convention de mise à disposition d'espaces avec le groupe de presse Territorial

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente le dispositif de mise à disposition d'espaces de réunion en contrepartie d'une visibilité en communication dans les supports gérés par le groupe Territorial, acteur de référence de la communication à destination des cadres territoriaux.

Aucune intervention n'ayant été sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec le groupe Territorial relative à la mise à disposition d'espaces, est adoptée à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2014 – 032 : Constitution de la commission d'appel d'offres, modification de la délibération 2014-16

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Mme Johanne Bensimon, représentante des élèves, est désignée à l'unanimité comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Ressources humaines

2014 – 050: Modification du régime indemnitaire des agents titulaires de la régie EIVP

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente les modifications apportées au régime indemnitaire des agents titulaires de la régie EIVP : en précisant que les primes et indemnités sont versées dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire, ces modifications visent à assurer une équité de traitement avec les agents non titulaires en cas de congé pour maladie.

Aucune intervention n'ayant été sollicitée, la délibération modifiant le régime indemnitaire des agents titulaires de la régie est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

2014 – 051: Domiciliation de l'association A2dEPSAA

Didier Guillot demande au directeur de la Régie EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée expose l'objet social de l'association, en lien avec les activités de l'EIVP.

Aucune intervention n'ayant été sollicitée, la délibération autorisant la domiciliation de l'association A2d EPSAA est adoptée à l'unanimité.

Point d'information : Evaluation de l'établissement par l'AERES

Régis Vallée rappelle le dispositif d'évaluation conjointe avec l'Ecole des Ponts ParisTech. Il indique que le rapport provisoire a été reçu et que les deux écoles finalisent leur réponse aux observations, en vue de son insertion dans le rapport définitif. Il mentionne quelques unes des conclusions du rapport et précise qu'une communication sera présentée au prochain conseil d'administration.

Armel de la Bourdonnaye confirme la volonté de l'Ecole des Ponts ParisTech de développer des actions communes sans dénaturer l'identité de chacune des écoles. Il souligne l'importance pour l'EIVP d'être prise en compte dans le système d'évaluation de l'enseignement supérieur.

Point d'information : Calendrier de la ComUE Université Paris-Est

Régis Vallée indique que le conseil d'administration de l'Université Paris-Est du mois de décembre entérinera le projet de convention d'association, qui pourra être présenté au conseil d'administration de l'EIVP du mois de mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11 h 30. La date du prochain Conseil d'administration est fixée :

- **Mercredi 10 décembre 2014 de 9h00 à 12h**